



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 900-2**

AVIS est donné par la soussignée que le règlement n° 900-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme n° 900 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 février 2024 et qu'il est entré en vigueur le 5 mars 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Modifier le tableau de l'affectation multifonctionnelle structurante et le plan 6 « Affectation des sols » pour des fins de concordance aux Règlements numéros 237 et 239 modifiant le schéma d'aménagement (SAR) de la MRC de Roussillon

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 19 mars 2024.

M<sup>e</sup> Luc Drouin  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier